

# SANTÉ

## ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Organisation

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

#### **Arrêté du 28 août 2008 portant nomination du responsable du Centre de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales de l'interrégion Est**

NOR : SJS0830869A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,  
Vu l'arrêté du 3 août 1992 modifié relatif à l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales, notamment son article 8,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Rabaud (Christian), assisté de M. Talon (Daniel), est nommé responsable du centre de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales de l'interrégion Est.

#### Article 2

Le directeur général de la santé et la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 28 août 2008.

*Le directeur général de la santé,*  
D. HOUSSIN

*La directrice de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins,*

A. PODEUR